

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Olivier

<https://www.cadre21.org/membres/dbfcf58af5fd5daab27f0458>

Date d'obtention : 2026-06-22 15:10:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes peuvent varier selon la situation. En général, il y aura des rencontres de prévues entre l'intervenant et les étudiants impliqués ou concernés par la situation mentionnée. Une évaluation sera réalisée par l'intervenant à l'aide de la trousse Sexto. Dans certains cas précis, un élève pourrait ne pas être rencontré pour récolter sa version des faits et simplement se faire expliquer la situation et se voir saisir son appareil tel que son téléphone cellulaire. Une communication ou une référence vers le service de police sera nécessaire dans la majorité des cas. Par la suite, chaque acteur à son rôle à jouer. Ainsi, l'intervenant pourrait refuser une demande d'un policier si ce n'est pas son mandat et que la demande appartient au service de police. Aussi, une personne est responsable des communications dans nos centres de service scolaire. Ainsi, les intervenants n'ont pas à répondre aux journalistes en lien avec les situations de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation est différente. Nous devons nous adapter selon les faits récoltés lors de l'évaluation, l'âge des individus impliqués, l'intention de ceux-ci, etc. Il est important de bien maîtriser les étapes de la méthode Sexto, afin de bien les suivre et s'assurer de conserver une posture neutre et objective de la situation. Deux situations similaires peuvent demander des interventions différentes du milieu scolaire. Ainsi, lors de la pratique avec les mises en situation, il était intéressant de se questionner sur les différentes étapes afin de s'assurer de bien accompagner tous les élèves dans chacune des situations. Finalement, j'ai pu constater que tous les étudiants étant concernés par une telle situation, de près ou de loin, peuvent jouer un rôle important dans la dénonciation du sextage. Les parents sont aussi importants et se doivent de signaler au bon endroit lorsque nécessaire. L'intervenant devient donc un pilier de l'intervention en accompagnant les élèves, en guidant parfois les parents et en communiquant au besoin avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Un guide aide mémoire me sera utile pour l'évaluation de l'incident. Une réflexion est nécessaire afin de savoir qui rencontrer ou non et dans quel ordre. Il est aussi important de comprendre à quel moment communiquer avec le service de police. Je pense que c'est dans l'application que tout prendra son sens et que les étapes se concrétiseront. Par contre, il est maintenant beaucoup plus clair pour moi de savoir à quel moment et comment faire la saisie l'appareil de l'étudiant.